

217C2203  
FR0011191766-FS0920

22 septembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EOS IMAGING**  
  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 septembre 2017, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 juin 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA<sup>1</sup>, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir, indirectement, à cette date et à ce jour, 2 230 222 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 9,91% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
EPIC Bpifrance	0	-
Bpifrance Participations	2 230 222	9,91
<b>Total EPIC Bpifrance</b>	<b>2 230 222</b>	<b>9,91</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une modification du nombre d'actions composant le capital de la société EOS IMAGING.

<sup>1</sup> Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date et à ce jour de 22 493 608 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.